



VILLE DE PONT-A-MARCQ

PLACE DU BICENTENAIRE

Tél : 03/20/84/80/80

FAX : 03/20/84/84/10

contact@ville-pontamarcq.fr

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P.)

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Article 27 du décret N°2016-360 du 25/03/2016 relatif aux Marchés Publics

Personne publique

Ville de Pont-à-Marcq

Pouvoir adjudicateur

Ville de Pont-à-Marcq représentée par Monsieur le Maire, Daniel Cambier

Objet de la consultation

Fourniture d'un tracteur

Date et heure limite de réception des offres

Le vendredi 10 mai 2019 à 12h00

DESCRIPTIF

ARTICLE 1 – BASE DU MARCHÉ

Descriptif du tracteur :

- Micro tracteur 50 ch diesel 4 cylindres
- Prise de force indépendante 540 t/min
- Transmission HST+ 3 gammes
- Direction « servodirection » hydrostatique
- Freins à disques humides
- Embrayage sec à simple disque
- Transmission hydrostatique doubleur de gammes (HI – LO), différents modes (anti calage, automatique, manuel)
- Crochet de bras de relevage automatique
- Roue industrielle TRI 2, avant : 250/80R16, arrière : 400/80R24
- Débit pompe hydraulique : 37 L/min
- Double distributeur hydraulique arrière
- 2 distributeurs Double Effet dont 1 avec position flottante, commandés par monolevier
- Vitesse de 0 à 29,7 km/h
- Système de gestion automatique du régime moteur
- Réglage sensibilité de la boîte
- Cabine rigide
- Vision panoramique 360°, vitres en verre sécurité
- Chauffage, climatisation, siège pneumatique
- Essuie-glace avant
- Feu de travaux avant
- Double rétroviseur
- Support de contre poids avant
- Garantie constructeur 2 ans totale, sans franchise, sans vétusté, sans assurance

ARTICLE 2 – OPTIONS DU MARCHÉ

Descriptif des options :

- Relevage avant double bras

Kit électrovanne 3^{ème} fonction, dispositif anti-chute

- Chargeur

Benne 4 en 1, 140 cm, charge minimale : 1 tonne

- Fourche à palette

Longueur 1 mètre, charge minimale : 1 tonne

- Lame à neige

Droite et orientable, longueur 180 cm

- Epandeur de sel

Cuve plastique, contenance de 350 L

ARTICLE 3 – DIVERS

Le titulaire assurera la livraison du matériel.

Le titulaire assurera la formation des utilisateurs ainsi que la mise en fonction du matériel.

Les frais de carte grise et de plaque d'immatriculation restent à la charge du titulaire.